



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SIVU DU HONCOURT

Séance du 12.02.25

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Conseillers titulaires élus : 12

Conseillers titulaires en fonction : 12

Conseillers titulaires présents : 7

Conseillers suppléants présents : 2

Délégués titulaires présents : Mmes & MM. BAUER Rémy, HAESSLER Christian, HOULNE Monique, PIELA Jean-Pierre, RENTZ Anne-Hélène, SEYLLER Olivier, WOLFF Bernard

Délégués titulaires excusés : MM. BESSOT Bénédicte, DUPARCQ Loïc, MULLER André, ZIMMERMANN Gilles

Délégués suppléants présents : M. & Mme GUTHMANN Monique, JERMANN Cindy.

1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 16.01.25 et secrétaire de séance

1.1 Approbation

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16.01.25.

1.2 Secrétaire de séance

Les présents désignent GUTHMANN Monique comme secrétaire de séance.

2) Suppression de classe

2.1 Contacts avec la Direction Académique

L'annonce officielle d'une suppression potentielle de classe a été faite par un appel téléphonique de l'inspectrice Cathy CHARVET à Jean-Pierre PIELA le 28.01. Elle indiquait qu'un courrier du DASEN allait suivre, non réceptionné à ce jour.

Fin 2024, Mme Charvet avait proposé le transfert de la classe ULIS de Villé vers Maisongoutte, suscitant de la part du maire de Villé une forte indignation.

Suite à différents échanges, les maires du SIVU ont cosigné le courrier suivant au DASEN, le 03.02 :

Monsieur le Directeur d'Académie, Madame l'Inspectrice,

Comme évoqué téléphoniquement avec Madame Charvet, la suppression d'une classe semble peser sur l'école du Honcourt.

Depuis cette annonce, des échanges ont eu lieu entre les élus des quatre communes, la directrice de l'école et des parents d'élèves.

Je vous exprime ici l'incompréhension de l'ensemble des élus concernés par cette possible fermeture, pour de nombreuses raisons.

Les communes de Breitenbach, Maisongoutte, Saint-Martin et Steige ont travaillé pendant plusieurs années à la réalisation du pôle scolaire et périscolaire de Maisongoutte, voulant inscrire ce projet dans une vision à long terme du développement de leur territoire et acceptant d'y consacrer une charge financière très importante au regard de leurs moyens, pour un investissement de 5,7 millions d'euros. La commune de Steige en particulier, confrontée à une problématique budgétaire, a accepté de s'engager dans l'école intercommunale avec la promesse d'y trouver les classes de niveau qui lui auraient fait défaut en cas de non adhésion.

Les cinq écoles communales ont été fermées début 2024, remplacées par un bâtiment moderne, fonctionnel et particulièrement bien adapté à l'éducation des enfants, à la prise en charge périscolaire sur les lieux mêmes, avec une mutualisation des salles et de futures possibilités d'activités extérieures que beaucoup de communes pourraient envier.

Le regroupement des enseignants, ATSEM et personnel de service offre une belle opportunité pour les réflexions sur les projets éducatifs, l'accompagnement - quand nécessaire - très personnalisé des élèves, mais s'est soldé déjà par la perte de deux postes d'enseignants en contrepartie des huit classes qui ont été créées par l'ouverture de l'école.

*Les quatre communes se sont inscrites dans une vision plus large de territoire, travaillant ensemble sur le projet **Ecoterritoire** qui vise à renforcer leur vitalité, à travailler sur leur capacité d'ingénierie et d'innovation et leur engagement dans la Transition Ecologique. Le partenariat conclu à ce sujet avec le CAUE, l'accompagnement de l'UNISTRA pour un diagnostic de territoire et des propositions de développement, la volonté de travailler avec les citoyens sur la rénovation thermique de l'habitat, les projets de rénovation de bâtiments publics pour une offre de logements aux standards actuels sont autant de signes d'une belle dynamique territoriale.*

Une des propositions prochaines des communes aux enseignants sera le renforcement de l'éducation à l'environnement : les communes sont pionnières dans la vallée de Villé en matière de Trame Verte et Bleue et donc en préservation de la biodiversité, qui passe par des moyens que nous souhaitons engager : jardin, verger, haie et mare pédagogiques, pépinière fruitière/forestière en vue de plantations pédagogiques dans nos forêts communales, très touchées par le dépérissement, partenariat avec la Maison de la Nature mais aussi les associations comme la LPO, GEPMA ou BUFO.

De même, au niveau du périscolaire, la réflexion portera sur une alimentation qualitative, de plus en plus bio et respectueuse des sols, moins carnée pour alléger l'empreinte carbone et contribuer à initier les jeunes générations à ces notions essentielles dans la lutte contre les dérèglements climatiques, contre aussi le gaspillage alimentaire, en lien avec le Smictom d'Alsace Centrale que je préside.

*L'école du Honcourt, à ce titre, est un cas d'école qui veut s'adapter aux enjeux de notre temps, mettant fortement en lien les différents acteurs, enfants, parents, enseignants, communes et intercommunalité. Au moment où s'engage cette nouvelle étape, une baisse légère du nombre d'élèves, que nous souhaitons très temporaire en développant l'attractivité de notre Ecoterritoire, compromet le maintien des huit classes : **nous en sommes profondément affectés car cela s'inscrit complètement à l'encontre de tous les efforts auxquels nous consentons !***

Au nom de tous les acteurs du territoire, je vous prie par conséquent de porter sur notre expérience un regard compréhensif et de renoncer au projet de suppression de classe, ce qui serait pour nous un encouragement et une raison supplémentaire de mener à bien tous nos projets.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre requête et en restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, Madame l'Inspectrice, l'expression de nos salutations très cordiales,

De leur côté, les parents d'élèves ont transmis le courrier suivant :

*A l'attention de Monsieur Nicolas Feld-Grooten
Directeur académique des services de l'éducation nationale
Monsieur,*

Nous vous écrivons pour exprimer notre profonde inquiétude concernant la fermeture envisagée d'une classe dans notre école, l'école du Honcourt à Maisongoutte. Cette décision aurait des répercussions considérables sur nos familles et la qualité de l'éducation offerte à nos enfants.

Nos communes ont consenti à d'importants investissements pour la construction d'une nouvelle école, dans le but d'offrir un environnement d'apprentissage optimal. Cet engagement reflète notre volonté collective de fournir une éducation de qualité, avec des classes à effectif réduit permettant un suivi personnalisé de chaque élève. La fermeture d'une classe compromettrait gravement cet objectif, en entraînant le retour de doubles niveaux et d'effectifs surchargés. Il est crucial de rappeler que notre établissement a déjà subi deux fermetures de classe récemment, une en septembre 2023 et une seconde lors de l'entrée dans l'école du Honcourt en janvier 2024. Une troisième fermeture serait particulièrement préjudiciable pour nos familles, qui ont besoin de stabilité et de continuité dans l'éducation de nos enfants.

Nous souhaitons rappeler le concept d'école inclusive qui cherche à offrir la possibilité de mettre en place des dispositifs de réussite scolaire au sens où les enseignements que l'on va proposer aux enfants vont correspondre à leurs besoins éducatifs particuliers. Dans ce contexte, le maintien de classes à effectifs réduits peut être crucial pour répondre aux besoins diversifiés des élèves. Il est important de rappeler que la moyenne des classes élémentaires en France est de 23 élèves par classe, contre 19 élèves en moyenne dans les pays de l'OCDE. La fermeture d'une classe est souvent une décision rapide à mettre en œuvre, tandis que la réouverture d'une classe s'avère plus compliquée et tardive, comme en témoignent de nombreux exemples à travers le pays

Une école avec des classes à effectifs raisonnables est essentielle pour :

- Assurer un suivi individualisé de chaque élève*
- Permettre aux enseignants de détecter et d'adresser rapidement les difficultés d'apprentissage*
- Créer un environnement propice à l'apprentissage et au développement social des élèves*

Il apparaît essentiel de revoir en profondeur les règles de fermeture et d'ouverture de classes en milieu rural. Cette révision permettrait de garantir à nos enfants les mêmes chances de réussite que ceux des grandes villes. Nous vous demandons instamment de reconsidérer cette décision de fermeture en milieu rural, afin de préserver l'équité dans l'accès à une éducation de qualité sur tout le territoire. Nos enfants méritent une éducation de qualité dans un environnement stable et les personnels éducatifs d'exercer leur métier dans de bonnes conditions de travail. Le maintien de notre huitième classe est crucial pour atteindre cet objectif et honorer l'engagement pris envers notre communauté.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'ensemble des délégués de parents d'élèves de l'Ecole du Honcourt

2.2 Plan d'action

Le constat d'une décroissance démographique est réel, comme celui des difficultés financières de l'Etat, mais les efforts réalisés par les quatre communes appuyées par les financeurs méritent d'être prises en compte, au regard aussi de la situation de ruralité et de

montagne des quatre communes. A ce propos, Monique HOULNE évoque un récent Webinaire sur ces sujets, que malheureusement aucun des présents n'a pu suivre. Monique HOULNE indique avoir sollicité le député Charles SITZENSTUHL et le Président de la CeA Frédéric BIERRY qui transmettront un courrier au Recteur. Monique prendra l'attache du DASEN pour une rencontre avec les maires. Jean-Pierre indique qu'il conviendra de rencontrer également les enseignants.

3) Finances

3.1 Devis d'une armoire

Les conseillers approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise Heinrich pour une armoire, d'un montant de 568,80€TTC.

3.2 Demande de l'entreprise Sobrima

L'entreprise Sobrima indique que la hausse des prix la met en difficulté et qu'elle souhaite modifier le taux de révision des prix du marché (plafonné à 6% dans le CCAP) à 15%, portant la révision de 13 275,66€ à 33 189,14€.

Le Président indique qu'il a rappelé à l'architecte l'intangibilité de l'acte d'engagement dans le cadre d'un marché public et que seule une imprévision justifiée permettrait une négociation à ce niveau. Il a essayé de joindre l'entreprise sans succès.

Il appartient donc à Sobrima de justifier une éventuelle imprévision, tel que prévu par la loi, prenant en compte une diminution de la marge de l'entreprise dans le même temps.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

3.2 Remboursement d'un prêt-relais

Le prêt-relais d'un million d'euros arrivé à échéance le 31.12.24 a été remboursé le 11.02.25. Le Crédit Mutuel n'a pas été contraignant quant à la date.

La ligne de trésorerie de 500 000€ n'a pas été utilisée à ce jour car la CeA a versé la subvention de 461 020€ le 22.01.2025.

3.3 Bilans 2024

Jean-Pierre PIELA indique que la Trésorerie n'a pas encore transmis le Compte de Gestion et qu'Audrey WOLFER va relancer M. DESMET.

Par ailleurs, la secrétaire du SIVU est en train d'établir le bilan des charges de la MJC.

4) Divers

4.1 Cirque

Bernard WOLFF évoque les mesures préalables à la venue du cirque :

- L'entreprise LAVIGNE a déplacé de la terre et préparé l'emplacement du cirque pour un montant de 1100€ HT qui sera pris en charge par le SIVU
- L'entreprise VONDERSCHER mettra en place le compteur électrique et l'entreprise FELDNER établira le branchement le 14.12
- L'installation du cirque se fera le 21.02 pour être opérationnel à la rentrée scolaire.

4.2 Travaux

Les conseillers évoquent les récentes interventions d'entreprises et la nécessité de refaire le point avec l'architecte en présence des élus et responsables.



La secrétaire de séance
Monique GUTHMANN